MESS

I
doit ê
en Pa
C
s'y op
d'en v
J
attiren
celles
I
clause
V
avez c
je dira
U
aussi
provin
I
si nou
sembl
C
ils tra
structi
N
et par
de Qu
dans l
à des
I
produi
transp
U
d'arpe
que le
les pr
U
social,
membr
prépar
seigne
adopté
I
ceux c
rité du
les diff
Bas-C
vérita

MESSIEURS,

Différentes circonstances m'ont empêché jusqu'à présent de m'adresser à vous sur un sujet qui est et doit être toujours pour vous de la plus haute importance; je veux parler de la conduite de votre Représentant en Parlement.

C'eût été pour moi un grand plaisir de visiter les différentes localités du comté; mais sa vaste étendue s'y oppose à mon grand regret, le comté se composant de quinze paroisses; et il ne me conviendrait pas d'en visiter une, deux ou trois, d'autant plus que chacune d'elles à des droits à ma sollicitude.

Je n'entreprendrai point de vous énumérer toutes les mesures qui ont été adoptées; je me bornerai à attirer votre attention sur les cent quarante d'entre elles qui ont été passées, et je ne vous parlerai que de celles qui, selon moi, vous intéressent le plus.

Le Bill Municipal a subi des amendements de nature à le rendre plus intelligible, et quelques nouvelles clauses rendront encore plus efficace, je l'espère, cette importante mesure.

Vous avez eu occasion d'examiner le projet d'un nouveau Bill Municipal, sur le mérite duquel vous avez exprimé votre opinion, et je m'abstiendrai en conséquence de faire d'autres observations à cet égard; je dirai seulement que votre opinion a parfaitement coïncidé avec la mienne.

Une loi a été passée autorisant la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax et autorisant aussi le gouvernement à emprunter les fonds nécessaires;—c'est peut-être la plus grande entreprise que la province ait mise sur pied.

De concert avec un grand nombre de Représentants, j'aurais peut-être hésité à voter pour cette mesure, si nous n'eussions pas vu de nos propres yeux les immenses avantages que le Haut-Canada a retirés de semblables débouchés dans la construction des canaux de cette province.

Ces travaux ont particulièrement porté l'abondance chez les Agriculteurs, par la facilité avec laquelle ils transportent leurs produits sur tous les marchés du monde, à un prix cent fois moindre qu'avant la construction de ces canaux, chemins de fer, etc.

Nous citerons le canal de Chambly, dont le débouché nous a procuré un marché pour tous nos produits, et particulièrement pour l'avoine qui, à défaut d'une telle facilité de transport, aurait été limité aux marchés de Québec et de Montréal; car, au lieu de trouver immédiatement un prix raisonnable pour ce grain, comme dans le cas actuel, il serait tombé dans un discrédit complet, et nous aurions été obligés de nous soumettre à des prix très minimes.

Par la construction des chemins de fer de Québec et Halifax, nous aurons un autre débouché pour nos produits, qui sont en grande demande dans les provinces inférieures, auxquelles les Américains, nos voisins, transportent leurs céréales.

Une autre considération, c'est que la construction de ce chemin sera le moyen d'ouvrir des milliers d'arpents de terres incultes à la laborieuse et courageuse population de ces provinces; et il est à espérer que les nombreux Canadiens qui sont forcés tous les ans de chercher un asile au-delà des frontières ou dans les profondeurs de l'ouest, trouveront une patrie auprès de leurs compatriotes.

Une autre mesure que je considère de la plus haute importance relativement à notre bien-être moral et social, (j'entends parler de la tenure seigneuriale,) a occupé l'attention de la législature. Un comité de neuf membres a été nommé dès le vingt-cinq mai dernier, et a travaillé sans relâche jusqu'à la fin de juillet, à préparer un projet qui pût satisfaire à la fois et le seigneur et le censitaire. Mais, malheureusement, les seigneurs en ont été mécontents, et après de longs et inutiles débats, la chambre fut ajournée sans avoir adopté une loi que le comité avait tout espoir de voir passer.

La détermination subite du gouvernement de clore la session n'a laissé aucun doute dans l'esprit de ceux qui favorisaient la mesure, que le gouvernement lui-même n'était pas satisfait des travaux de la majorité du comité, mais il est à regretter que la chambre n'ait pas eu une occasion favorable de se prononcer sur les différents points qui étaient le sujet de tant de controverses; cela aurait procuré aux différents comtés du Bas-Canada, écrasés sous le poids de la tenure seigneuriale, une sûre et favorable occasion de connaître les véritables vues de leurs Représentants sur cette grande question.

Cependant, un pas et un très-grand pas a été fait vers la solution de cette importante mesure, et il est à espérer que les électeurs de tous les comtés de la province ne manqueront pas d'exiger des membres, qui brigueront leurs suffrages, la garantie qu'ils ne voteront pas pour une mesure qui puisse affecter en quoi que ce soit le principe du bill soumis par la majorité du comité.

Indépendamment de la loi déclaratoire, le comité a aussi préparé un bill pour la commutation de la tenure seigneuriale, non pas cependant dans le but de le faire passer durant la dernière session, mais pour sonder l'opinion publique relativement aux principaux points de ce bill et pour le faire circuler dans les comtés, jusqu'à l'ouverture du prochain parlement.

Cette mesure satisferait les seigneurs pourvu qu'elle fût amendée de manière à forcer également le seigneur et le censitaire à commuer. La majorité du comité ne voulut pas y accéder, et j'espère ardemment qu'aucune chambre d'assemblée ne consentira dorénavant à une mesure qui puisse forcer le censitaire à commuer, quand bien même le temps serait d'une, de deux, ou de vingt années, à moins que la mesure actuelle qui est maintenant dans le public ne soit considérablement changée.

Le Bill des Ecoles n'a pas été modifié, et quelque fortes et nombreuses que soient les plaintes qu'il a provoquées hors de la chambre, deux paroisses seulement dans ce comté ont pétitionné contre cette loi.

Je ne vous cacherai pas cependant que la grande majorité des membres qui ont été élus dans ces quatre dernières années, soit fortement convaincu qu'une loi d'école ne saurait être efficace à moins de comporter en elle-même la contribution forcée ; mais beaucoup d'autres membres du parlement, ainsi que moi, soutenons franchement, après avoir été témoins pendant des années du fonctionnement du présent acte, que la loi d'école de dix-huit cent vingt-neuf et de dix-huit cent trente-deux, approuvée comme elle l'a été par la cordiale coopération de tous les habitants, a procuré une plus grande somme d'éducation dans tout le pays que la loi actuelle malgré son extravagant entourage.

Je pense qu'il pourrait être préparé une mesure qui pût combiner les deux systèmes, et procurer la paix et la satisfaction, au lieu de l'inquiétude et de l'excitation qui règnent généralement parmi nos habitants des campagnes, au sujet du système actuel. Vous serez prochainement appelés de nouveau, d'après les prérogatives que la constitution vous garantit, à choisir un représentant à la prochaine élection. Si, toutefois, mes douze années de service public me donnaient le droit de vous donner un conseil d'ami, ce serait de vous exhorter à n'élire pour représentant qu'une personne résidant dans votre comté.

Maintenant, Messieurs, vous qui m'avez si généreusement appuyé, permettez-moi de vous remercier de la confiance avec laquelle vous avez, pendant quatre parlements consécutifs, confié à ma garde vos plus chers intérêts politiques.

Il m'était presqu'inévitable, dans les quatre luttes que j'ai soutenues, de ne pas m'attirer quelques inimitiés ; mais, quant à moi, mes sentiments me portent à me retirer de la vie publique sans la moindre amertume contre qui que ce soit de mes adversaires politiques.

Lorsque je vous annonçai, lors de ma dernière élection, que c'était la dernière fois que j'aurais l'honneur de vous représenter en Parlement, je vous le disais franchement, et je vous répète encore aujourd'hui, que ma détermination n'est pas changée.

En vous fesant donc maintenant mes adieux, permettez-moi de vous dire sincèrement, que si d'un côté je suis fier de vous avoir représenté, j'ai aussi la satisfaction de pouvoir me flatter d'avoir toujours été ferme à mon poste, et inflexible dans mon devoir.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Dr Armstrong

Berthier 3 Octobre 1851

re, et il est
embres, qui
ter en quoi

ation de la
mais pour
ns les com-

nent le sei-
ardemment
aire à com-
ure actuelle

ntes qu'il a
te loi.
s ces quatre
nporter en
noi, soute-
acte, que
été par la
out le pays

procurer la
parmi nos
e nouveau,
ne élection.
seil d'ami,

remercier
le vos plus

quelques
la moindre

rais l'hon-
ujourd'hui,

d'un côté
ujours été

Ayez la bonté de donner communication de cette adresse, dans votre localité —